



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 2 décembre 2014 — N° 50

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 46.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Montpetit (Crémazie) fait une déclaration afin de souligner le 10^e anniversaire de l'AQDR Ahuntsic.

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration afin de féliciter M. André Boutin, médaillé d'or des Championnats maîtres d'haltérophilie 2014.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de rendre hommage au Club des tricoteuses de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord.

Mme Lavallée (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner les 35 ans du Service bénévole du comté de L'Assomption.

M. Matte (Portneuf) fait une déclaration afin de féliciter M. Michel Fleury pour son engagement à la Table de concertation des aînés de Portneuf.

2 décembre 2014

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de saluer l'engagement citoyen.

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration concernant le lancement du programme « Vers le pacifique » à l'école Sainte-Marguerite à Laval-des-Rapides.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. René Bérubé.

Mme Vallières (Richmond) fait une déclaration afin de souligner le 5^e anniversaire de la Coop de solidarité du Tournesol.

M. Arcand (Mont-Royal) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Noël Alexander, président de l'Association jamaïcaine de Montréal et leader de la communauté noire anglophone.

À 13 h 57, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 17.

2 décembre 2014

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Leitão, ministre des Finances, dépose :

Les comptes publics 2013-2014 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec, volume I, versions française et anglaise;

(Dépôt n° 653-20141202)

Les comptes publics 2013-2014 – Renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu : fonds général et fonds spéciaux, volume II, versions française et anglaise.

(Dépôt n° 654-20141202)

M. Bolduc, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, dépose :

Le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2012-2014 du Conseil supérieur de l'éducation;

(Dépôt n° 655-20141202)

Les états financiers et les états du traitement 2013-2014, ainsi que les rapports sur la performance et les perspectives de développement des institutions suivantes :

Université McGill

(Dépôt n° 656-20141202)

Université de Sherbrooke

(Dépôt n° 657-20141202)

M. le président dépose :

Le rapport intitulé « Rapport du Commissaire à l'éthique et à la déontologie au président de l'Assemblée nationale au sujet de madame Sylvie D'Amours, députée de Mirabel », en date du 1^{er} décembre 2014;

(Dépôt n° 658-20141202)

2 décembre 2014

Une lettre, en date du 18 novembre 2014, que lui a adressée M. Claude Mongeau, président-directeur général du CN, en réponse à la motion unanime adoptée par l'Assemblée le 4 novembre 2014, concernant le pont de Québec.

(Dépôt n° 659-20141202)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, les 5, 11, 12, 13, 18, 19, 20, 24, 26, 27, 28 novembre et les 1^{er} et 2 décembre 2014, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi sur la Société du Plan Nord. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 660-20141202)

M. Auger (Champlain), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 28 novembre 2014, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal relativement à la composition du comité exécutif. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 661-20141202)

M. Bernier (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 11, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 20, 25, 26, 27, 28 novembre et le 2 décembre 2014, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 662-20141202)

2 décembre 2014

M. Ouimet (Fabre), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 28 novembre et 1^{er} décembre 2014, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 21, Loi concernant principalement la mise en œuvre d'ententes en matière de travail entre le gouvernement du Québec et le Conseil Mohawk de Kahnawake. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 663-20141202)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Mme Maltais, leader de l'opposition officielle, propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au Centre d'études sur les médias de l'Université Laval, avec la collaboration, s'il le juge opportun, de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, de produire un document d'analyse sur les effets de l'influence que pourrait avoir un propriétaire ou un actionnaire de contrôle d'un média ou d'un groupe de médias sur le débat politique et la vie démocratique;

QUE ledit document soit transmis au président de l'Assemblée nationale le 29 mai 2015 et qu'il soit déposé à l'Assemblée.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

À la demande de M. Gendron, troisième vice-président, M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, retire certains propos non parlementaires.

2 décembre 2014

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 54 en annexe)

Pour : **26** Contre : **83** Abstention : **0**

Mme Lavallée (Repentigny), conjointement avec M. Traversy (Terrebonne) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), présente une motion concernant le projet de loi n° 27, Loi sur l'optimisation des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Fournier, leader du gouvernement, conjointement avec M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, et Mme David (Gouin), présente une motion concernant la production d'un document d'analyse sur les effets de l'influence que pourrait avoir un propriétaire ou un actionnaire de contrôle d'un média ou d'un groupe de médias sur le débat politique et la vie démocratique; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Fournier, leader du gouvernement, soulève une question de règlement concernant une entente intervenue entre les groupes parlementaires et les députés indépendants pour permettre le débat sur cette motion.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Lors de la rubrique des motions sans préavis, le rôle de la présidence se limite à vérifier si, au moment où la motion est présentée, il y a un consentement pour en débattre. L'obtention de ce consentement se vérifie après que le député ait fait la lecture de sa motion et, à cet égard, la présidence ne peut tenir compte des ententes qui interviennent entre les groupes avant la présentation de la motion.

Dans les circonstances, la présidence a constaté qu'il n'y avait pas de consentement pour débattre de la motion présentée par le leader du gouvernement. À cette étape des travaux, le rôle de la présidence se limite à ce constat.

2 décembre 2014

Le leader du gouvernement soulève une question de règlement et demande au président de faire respecter les valeurs prévues à l'article 6 du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Il n'appartient pas à la présidence de l'Assemblée de veiller au respect de cette disposition du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale. Cette responsabilité revient au Commissaire à l'éthique et à la déontologie.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec M. Gaudreault (Jonquière), présente une motion concernant le projet de pipeline Énergie Est; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 143.2 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des relations avec les citoyens, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 27, Loi sur l'optimisation des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques, le jeudi 15 janvier 2015 de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, le vendredi 16 janvier 2015 de 9 h à 13 h ainsi que le lundi 19 janvier 2015 de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine et, qu'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

Association québécoise des centres de la petite enfance
du Québec
Conseil québécois des services de garde éducatifs à l'enfance
Rassemblement des garderies privées du Québec
Association des garderies privées du Québec

2 décembre 2014

Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec
Conseil du statut de la femme
Le Protecteur du citoyen
Syndicat des intervenantes en petite enfance du Québec
Fédération de la santé et des services sociaux
Ligue des contribuables du Québec
Institut économique de Montréal
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
Institut de recherche et d'informations socio-économiques
Fédération des travailleurs du Québec
Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec
Office de la protection du consommateur
M. Maurice Boisvert, auteur du rapport *Chantier sur la qualité et la pérennité des services de garde et sur l'optimisation de leur financement*
M. Camil Bouchard, expert et auteur du rapport *Un Québec fou de ses enfants*

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées ainsi : 25 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour l'opposition officielle et 10 minutes pour le deuxième groupe d'opposition;

QUE la ministre de la Famille soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 10, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, ainsi que les amendements transmis par M. Therrien (Sanguinet) et M. Khadir (Mercier).

Les amendements présentés par M. Therrien (Sanguinet) sont déclarés recevables.

Les amendements présentés par M. Khadir (Mercier) sont déclarés recevables, à l'exception du 3^e amendement proposé à l'article 1 du projet de loi, sur lequel M. Gendron, troisième vice-président, rend la décision suivante :

2 décembre 2014

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le projet de loi vise à obliger la modification de tout régime de retraite à prestation déterminées constitué en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et établi par un organisme municipal en vue d'en assainir la santé financière et d'en assurer la pérennité. Or, l'amendement vise à y assujettir également les régimes de retraite constitués en vertu de la Loi sur les régimes de retraite des élus municipaux. L'amendement introduit ainsi un nouveau principe au projet de loi.

L'amendement est donc irrecevable.

À 16 heures, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux quelques instants afin de réunir les leaders parlementaires pour organiser la mise aux voix des amendements proposés.

Les travaux reprennent à 16 h 05.

Un débat s'ensuit sur les amendements et sur le rapport.

Le débat terminé, les amendements proposés par M. Khadir (Mercier) sont rejetés.

Les amendements proposés par M. Therrien (Sanguinet) sont rejetés.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

Adoption

Mme Vallée, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 17, Loi modifiant la Loi sur le Barreau, la Loi sur le notariat et le Code des professions, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

2 décembre 2014

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 18 heures.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 17 est adopté.

À 18 h 03, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

Adoption

M. Poëti, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 16, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route et d'autres dispositions, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 16 est adopté.

M. Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, propose que le projet de loi n° 22, Loi donnant suite aux conclusions du Rapport du groupe spécial constitué en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur concernant les articles 7.1 et 7.2 de la Loi sur les produits alimentaires, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 22 est adopté.

2 décembre 2014

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 3 décembre 2014, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 20 heures, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 3 décembre 2014, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

2 décembre 2014

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Maltais, leader de l'opposition officielle :

(Vote n° 54)

POUR - 26

Bédard (PQ)	Gaudreault (PQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)
Bergeron (PQ)	(Jonquière)	Lelièvre (PQ)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Maltais (PQ)	(Bonaventure)
Cloutier (PQ)	Kotto (PQ)	Ouellet (PQ)	Therrien (PQ)
Cousineau (PQ)	Lamarre (PQ)	Pagé (PQ)	Traversy (PQ)
Drainville (PQ)	LeBel (PQ)	Péladeau (PQ)	Turcotte (PQ)
Dufour (PQ)	Leclair (PQ)	Poirier (PQ)	Villeneuve (PQ)

CONTRE - 83

Arcand (PLQ)	Daoust (PLQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Auger (PLQ)	David (IND)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Gouin)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
Bernier (PLQ)	David (PLQ)	Martel (CAQ)	(Montarville)
Birnbaum (PLQ)	(Outremont)	Massé (IND)	Schneeberger (CAQ)
Blais (PLQ)	de Santis (PLQ)	Matte (PLQ)	Simard (PLQ)
(Charlesbourg)	Drolet (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Dubuc)
Blanchette (PLQ)	Dutil (PLQ)	Merlini (PLQ)	Simard (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Fortin (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
(Jean-Talon)	(Sherbrooke)	Moreau (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Fournier (PLQ)	Morin (PLQ)	Soucy (CAQ)
(Mégantic)	Giguère (PLQ)	Nichols (PLQ)	Spénard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (PLQ)	Ouellette (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Boucher (PLQ)	Habel (PLQ)	Ouimet (PLQ)	Surprenant (CAQ)
Boulet (PLQ)	Hamad (PLQ)	(Fabre)	Tanguay (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Hardy (PLQ)	Paradis (CAQ)	Thériault (PLQ)
Caire (CAQ)	Heurtel (PLQ)	(Lévis)	Vallée (PLQ)
Carrière (PLQ)	Huot (PLQ)	Paradis (PLQ)	Vallières (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Iracà (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	Vien (PLQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Kelley (PLQ)	Plante (PLQ)	
Chevarie (PLQ)	Khadir (IND)	Poëti (PLQ)	
Coiteux (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
D'Amour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Reid (PLQ)	
D'Amours (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Roberge (CAQ)	